



Décision du Maire N°37

Nos réf : CR/JD/DB/MCR

Objet : Signature de Contrats de location avec option d'achat, avec la société Lixxbail sise à Issy les Moulineaux (92130).

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23
- Vu la délibération en date du 30 mai 2008 (Sous Préfecture le 10 juin 2008) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature entre la Ville et la Société Lixxbail sise à Issy les Moulineaux les contrats de location avec option d'achat, comme détaillé ci-dessous :

	Mairie	Ecole Bel Air	Champerriet	Maternelle F.Dolto
N°contrats service	948230F90		948238B90	
Désignations copieurs	1 KYOCERA TASKALFA 400 CI		3 KYOCERA KM 2560	
Durées en mois	36		36	
Périodicités des redevances	trimestrielle		trimestrielle	
Assurance bris machine	Oui (0,06%)		non	
Montants loyers	638 € HT / trimestre		711 € HT / trimestre	
Frais dossier	35 € HT		35 € HT	

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.



Fait à Bavans le 24/11/09

Le Maire,

Claire RADREAU



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21 – Fax 03 81 96 23 85

E-mail : mairiebavans@wanadoo.fr – site internet : www.bavans.fr



CONTRAT DE LOCATION N° 018250170

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Entre les soussignés :

LE BAILLEUR

LIXXBAIL

Société Anonyme au capital de 33 298 127,57 €
siège social sis 1-3 rue du Passeur de Boulogne
92861 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
682 039 078 RCS NANTERRE

LE LOCATAIRE

Commune de Brouans
1 Rue des Fleurs
25500 Brouans

MAIRIE DE BAVANS

07 DEC 2009

COURRIER REÇU

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

OBJET : Le bailleur donne en location, le matériel désigné ci-dessous, au locataire qui l'accepte, aux Conditions Générales au verso et aux Conditions Particulières ci-après :

DÉSIGNATION DU MATÉRIEL* (type, marque, N° de série)

Photocopieur KYOCERA TASKALFA 4000
N° QJASX0161

DÉSIGNATION DU FOURNISSEUR

SV BUREAU

39 Chemin des Montarmots
25000 BESANÇON
Tél. 03 81 80 51 51 - Fax 03 81 53 07 86
SARL au capital de 42 000 €
RCS Bes. 349 764 274 00024 - APE 4666 Z

neuf occasion année 2009

Date limite de livraison : 24/11/09
(Par défaut 3 mois, date de la commande)

Lieu de livraison : Brouans

*cf. annexe oui non

CONDITIONS DE LA LOCATION

Durée irrévocable : 36 mois

LOYERS

Périodicité : Trimestrielle

Nombre	Montants des loyers en € HT (hors prestations et assurances)	
<u>12</u>	<u>638€</u>	€
X		€
X		€
X		€
X		€
X		€
X		€
X		€

+ TVA au taux en vigueur

Frais de dossier HT : 55 €

Frais de formalités HT : 20 €

ASSURANCES

Valeur conventionnelle d'assurance : _____ €
(TVA incluse si non récupérable par le locataire)

Le locataire déclare adhérer au(x) contrat(s) d'assurance groupe du bailleur suivant(s) :

ASSURANCE FACULTATIVE

Cocher la case si vous souhaitez adhérer à l'assurance.

ASSURANCES DE PERSONNES

contrat CACI Life Limited & CACI Non-Life Limited n° 310 01 18/34/01/02
 option 1 = DPTIA-IT / Prime : 0,48 % (*) / option 2 = DPTIA / Prime : 0,24 % (*)
Sous réserve d'une demande d'adhésion concomitante de l'assuré (bulletin d'adhésion complété et signé) et de son acceptation par les assureurs.

(*) taux annuel appliqué à la valeur conventionnelle d'assurance figurant sur le bulletin d'adhésion dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance.

ASSURANCE INCLUSE

BRIS DE MACHINE contrat COVEA RISKS n° 114 969 233

Taux de Prime mensuel : 0,06 % (*)

(*) taux mensuel appliqué à la valeur conventionnelle d'assurance.

(les mentions légales des assureurs figurent sur les Notices d'information ci-jointes)

Les assurances sont souscrites pour les besoins et la durée de la location. Elles prennent effet aux mêmes conditions.

GARANTIES OU DISPOSITIONS PARTICULIÈRES cf. annexe oui non

Fait en deux exemplaires, à Brouans, le 24/11/09

<p>Le bailleur</p> <p>Mélanie Bail LixxBail S.A. au capital de 33 298 127,57 € - Siège social : 1-3 rue du Passeur de Boulogne, 92861 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 Tél. 01 43 23 70 00 - Fax 01 43 23 99 00</p>	<p>Le locataire</p> <p>Le locataire autorise le bailleur et la banque du locataire, à s'échanger toute autre information nécessaire à l'étude et au suivi du contrat. En cas d'omission, d'erreur ou de fausse déclaration, le dossier pourrait être refusé ou le contrat annulé. Le locataire reconnaît avoir reçu, pris préalablement connaissance et accepté les conditions générales du contrat figurant au verso, et notamment les dispositions relatives à la Loi Informatique et Libertés, ainsi que, s'il y adhère, celles valant Notices d'information des contrats d'assurances groupe souscrits par le bailleur afin de garantir, dans les limites desdits contrats d'assurances, la bonne exécution du présent contrat. En déclarant adhérer aux contrats d'assurance groupe du bailleur, le locataire désigne expressément le bailleur en qualité de bénéficiaire des prestations d'assurances.</p> <p>Nom-Prénom : <u>PETIT Betty</u> Qualité : <u>zone adjointe</u></p> <p>Mairie de Brouans (DOUBS) Signature + mention « dûment habilité aux fins des présentes » + cachet commercial</p>
--	--

L'acceptation du bailleur ne peut se présumer. Si elle intervient, elle prend effet à la date de signature par le locataire. Toutefois, le bailleur peut invoquer sa caducité, sans aucun délai de préavis ni formalité préalable dans les cas suivants :
- absence de livraison du matériel dans un délai de six mois à compter de la date de signature du contrat par le locataire, ou à défaut à compter de la date de notification de l'accord au locataire,
- comportement gravement répréhensible, changement d'associé ou d'actionnaire, dégradation de la situation financière ou situation irrémédiablement compromise du locataire.

CONTRAT DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT N° 7700000
(ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL)



CONDITIONS PARTICULIÈRES

Entre les soussignés :

LE BAILLEUR

LIXXBAIL

Société Anonyme au capital de 33 298 127,57 €
siège social sis 1-3 rue du Passeur de Boulogne
92861 ISSY-LES MOULINEAUX Cedex 9
682 039 078 RCS NANTERRE

LE LOCATAIRE

Handwritten signature and details of the tenant.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

OBJET : Le bailleur donne en location, le matériel désigné ci-dessous, au locataire qui l'accepte, aux Conditions Générales au verso et aux Conditions Particulières ci-dessous :

DÉSIGNATION DU MATÉRIEL* (type, marque, N° de série)

DÉSIGNATION DU FOURNISSEUR

CV BUREAU
19, Chemin des Montarmots
25000 BESANÇON
Tél. 03 81 80 51 51
Fax 03 81 53 07 86

neuf occasion année 2009

Date limite de livraison : 11/11/11
(Par défaut 3 mois, date de la commande)

Lieu de livraison : Montbéliard

*cf. annexe oui non

CONDITIONS DE LA LOCATION

Durée irrévocable : 36 Mois

LOYERS

Périodicité : Tous les mois

Nombre Montants indiqués en euros HT :
(hors prestations et assurances)

<input checked="" type="checkbox"/>	X	<u>744</u>	€
<input type="checkbox"/>	X		€
<input type="checkbox"/>	X		€
<input type="checkbox"/>	X		€
<input type="checkbox"/>	X		€
<input type="checkbox"/>	X		€
<input type="checkbox"/>	X		€
<input type="checkbox"/>	X		€

+ TVA
au taux en
vigueur

Option d'achat : 351 €
Frais de dossier HT : _____ €
Frais de formalités HT : _____ €

ASSURANCES

Le locataire déclare adhérer au(x) contrat(s) d'assurance groupe du bailleur suivant(s) :
Cocher la case choisie pour chaque assurance à laquelle vous souhaitez adhérer.

ASSURANCES DE PERSONNES

contrat CACI Life Limited & CACI Non-Life Limited n° 310 01 13 54 01/02
 option 1 = DPTIA-HT / Prime : 0,48 % / option 2 = DPTIA / Prime : 0,24 % (*)
Sous réserve d'une demande d'adhésion concomitante de l'assuré (bulletin d'adhésion complet et signé) et de son acceptation par les assureurs.
(*) Taux annuel appliqué à la valeur conventionnelle d'assurance figurant sur le bulletin d'adhésion dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance.

BRIS DE MACHINE contrat COVEA RISKS n° 113 513 783

L'adhésion est obligatoirement formalisée par la signature d'un bulletin séparé.
(les mentions légales des assureurs figurent sur les Notices d'information ci-jointes)

Les assurances sont souscrites pour les besoins et la durée de la location.
Elles prennent effet aux mêmes conditions.

SCOUS-PREFECTURE
10 MARS 2010
MONTBÉLIARD

GARANTIES OU DISPOSITIONS PARTICULIÈRES cf. annexe oui non

Fait en deux exemplaires, à Montbéliard, le 23/11/09

Le bailleur

Signature of LixxBail
S.A. au capital de 33 298 127,57 € - Siret: 682 039 078
1-3 rue du Passeur de Boulogne
92861 ISSY-LES MOULINEAUX cedex 9
Tél 01 43 23 70 60 - Fax 01 43 23 99 98

Le locataire

Le locataire autorise le bailleur et la banque du locataire, à s'échanger toute autre information nécessaire à l'étude et au suivi du contrat. En cas d'omission, d'erreur ou de fausse déclaration, le dossier pourrait être refusé ou le contrat annulé.
Le locataire reconnaît avoir reçu, pris préalablement connaissance et accepté les conditions générales du contrat figurant au verso, et notamment les dispositions relatives à la Loi Informatique et Libertés, ainsi que, s'il y adhère, celles valant Notices d'information des contrats d'assurances groupe souscrits par le bailleur afin de garantir, dans les limites desdits contrats d'assurances, la bonne exécution du présent contrat. En déclarant adhérer aux contrats d'assurance groupe du bailleur, le locataire désigne expressément le bailleur en qualité de bénéficiaire des prestations d'assurances.

Nom - Prénom : PETIT BETTY
Qualité : 2ème adjoint



Signature + mention « dûment habilité aux fins des présentes » + cachet commercial

L'acceptation du bailleur ne peut se présumer. Si elle intervient, elle prend effet à la date de signature par le locataire. Toutefois, le bailleur peut invoquer sa caducité, sans aucun délai de préavis ni formalité préalable dans les cas suivants :
- absence de livraison du matériel dans un délai de six mois à compter de la date de signature du contrat par le locataire, ou à défaut à compter de la date de notification de l'accord au locataire,
- comportement gravement répréhensible, changement d'associé ou d'actionnaire, dégradation de la situation financière ou situation irrémédiablement compromise du locataire.

SOUS - PREFECTURE

10 MARS 2010

MONTBELIARD

TARIFICATION DES FRAIS DE GESTION

(Liste non exhaustive)

Conditions en vigueur au 01/07/2008 pouvant être modifiées à tout moment sans préavis.

Les frais feront l'objet d'une facturation spécifique au tarif en vigueur au moment de l'intervention et seront prélevés sur votre compte bancaire. Les montants ci-dessous, exprimés HT, sont soumis à la TVA au taux en vigueur sur les prestations de service.

Gestion administrative

Changement de domiciliation bancaire	30 €
Changement d'adresse	30 €
Changement de dénomination sociale (sans changement n° SIREN)	30 €
Duplicata (facture, échéancier, contrat ...)	30 €
Attestations diverses	35 €
Transfert de contrat suite à :	
Fusion, absorption, changement de forme juridique avec même dirigeant ...	100 €
Transfert de contrat suite à changement de locataire (1)	
- Encours <= 15 K €	150 €
- Encours > 15 K €	300 €

Demandes de modifications

Modification date d'échéance	20 €
------------------------------	------

Actes de gestion financière

Modification de barème (produit financier, périodicité, terme, base locative ...) (1)	250 €
---	-------

(1) sous réserve de l'acceptation de l'opération

Vous pouvez vous procurer l'ensemble de nos tarifs en contactant notre service clientèle :

LIXXBAIL : 81 BD Marie et Alexandre OYON CS 11507 - 72015 LE MANS CEDEX 2

Téléphone : 02 43 41 51 51 - Fax : 02 43 41 99 80

948238B90 / 1

L'ensemble des correspondances et des règlements doit être adressé au Centre de traitement et rédigé au nom de :

LIXXBAIL : 81 BD Marie et Alexandre OYON CS 11507 - 72015 LE MANS CEDEX 2

Siège social : Lixxbail - 1-3, rue du Passeur de Boulogne - 92861 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9
 Sté Financière, SA Conseil d'Administration au capital de 33 298 127,57 € - 682 039 078 RCS NANTERRE - APE 6491Z
 N° TVA Intracommunautaire FR 22 682 039 078 - www.lixxbail.fr